CSTB
le futur en construction

ORGANISME NOTIFIE n°0679

Autorisé et notifié conformément à L'article 39 du Règlement UE n°305-2011 du Parlement et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction

# Certificat de conformité du contrôle de la production en usine 0679-CPR- 0234

(Version originale en langue française)

*Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :*

**L'Industrielle du béton**
45 rue de la Division Leclerc
BP 30
69170 BRUMATH
FRANCE

*et fabriqué dans l'usine :*

**L'Industrielle du béton - 45 rue de la Division Leclerc - BP 30 - 69170 BRUMATH - FRANCE**

*fut (furent) soumi(s) par le fabricant à l'évaluation des performances du(des) produit(s) de construction, est (sont) soumi(s) par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 2+).*

*Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification du contrôle de production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :*

*NF EN 13225 : 2013*

*Sont appliquées et que ce contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.*

*Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.*

*Ce certificat est délivré le 26 septembre 2014, il annule et remplace le certificat précédemment délivré le 25 mars 2014 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.*

*Ce certificat comporte 2 pages.*

*La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.*

*Délivré à Champs sur Marne, le 26 septembre 2014*

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

cofrac
ACCRÉDITATION N° 5-0010 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

CSTB
le futur en construction

Autorisé et notifié conformément à l'article 39 du Règlement (UE) n°305-2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction

ORGANISME NOTIFIE n°0679

**0679-CPR-0234**

# Eléments de structure linéaires en béton armé et béton précontraint*

*Catégorie d'utilisation :*

* La liste des éléments figure dans les documents d'accompagnement des fournitures établis par le fabricant (catalogue, plan de calpinage, note de calcul…). Elle est surveillée par le CSTB lors des audits de suivi.

cofrac
ACCRÉDITATION N° 5-0010 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX. (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS